

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :
2016_6_10**

L' an deux mille seize , le mardi 07 juin à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Date de convocation du Conseil : 07 Juin 2016

Présents : 9

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Votants : 9

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID

**Objet : Bail à ferme avec
l'EARL DES 3 FERMES**

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire informe que les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir un contrat de bail à ferme avec l'EARL des 3 Fermes, pour la parcelle ZL 33 de 3638 m², que l'EARL des 3 Fermes exploite, comme indiqué dans le b ail en annexe.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'établir un contrat de bail à ferme, pour l'année 2016, pour une durée de 9 ans, pour la parcelle ZL 33, selon l'indice national de fermage en vigueur; avec l'EARL DES 3 FERMES;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa t ransmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 07/06/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot